

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



Le Président

Moroni, le 05/11/2023

DECRET N° 23 – 114 / PR

Chargeant la Ministre LOUB YACOUT ZAIDOU, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU le Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023;

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, **Madame Loub YACOUT ZAIDOU**

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani